

VOLUME HORAIRE

Le volume horaire du stage s'apprécie en cumulant les heures effectives dans le même organisme d'accueil :

- ▶ 7h (consécutives ou non) = 1 jour
- ▶ 154h = 22 jours (consécutifs ou non) = 1 mois
- ▶ 308h = 44 jours = 2 mois (**Gratification obligatoire à partir de 309 h**)
- ▶ 924h = 132 jours = 6 mois (**duré maximale pour un stage dans le même organisme**)